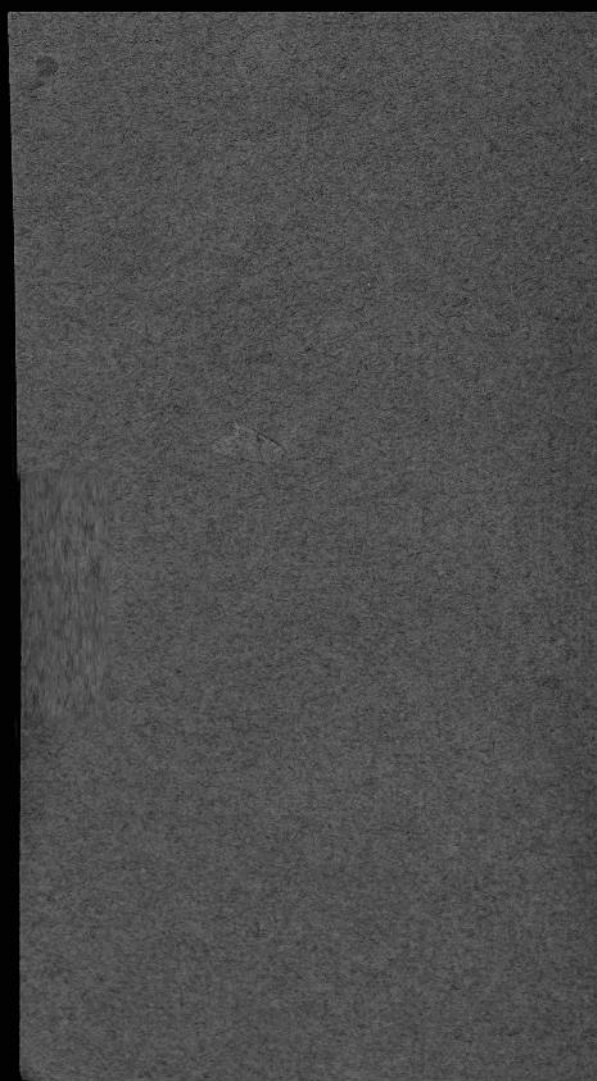


2f821,6

AMENDE HONORABLE

POUR

LES SUPPLICIÉS.



25821, 6
PRIÈRES

QU'ON FAISAIT DANS L'ÉGLISE N.-D. DU TAUR,

ET QUE L'ON FAIT

DANS L'ÉGLISE S.^T-EXUPÈRE,

En vertu de l'ordonnance de Mgr l'Archevêque
de Toulouse, en date du 18 mai 1832,

*Pendant qu'on conduit les Patiens
à l'échafaud.*



TOULOUSE,

IMPRIMERIE DE J.-M. DOULADOURE.

—
1832.

PREMIER

ET QUE L'ON TAIT

DANS L'ÉGLISE S.-EXUPÈRE

En vertu de l'ordonnance de M. l'archevêque
de Toulouse, en date du 18 mai 1832.

Pendant qu'on conduit les prisonniers
à l'échafaud.

TOULOUSE,

IMPRIMERIE DE J.-M. BOUTAUDOUX.

1832.

ORDONNANCE

*De Monseigneur l'Archevêque de
Toulouse.*

PAUL-THÉRÈSE-DAVID D'ASTROS, par la miséricorde divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, Archevêque de Toulouse et de Narbonne, Primat des Gaules ; à tous ceux qui ces présentes verront, salut et bénédiction.

Vu un rapport qui nous a été adressé le 15 du mois courant, par M. CARQUET, au nom du bureau de la miséricorde près les prisons de la ville de Toulouse, d'après lequel rapport il nous conste que M. le Curé du Taur pense que, les prisons étant situées dans un quartier éloigné de sa paroisse, il est plus convenable que l'on fasse, dans une autre Église que la sienne, les prières qu'on est dans l'usage de faire pendant que les patients sont conduits à l'échafaud ;

Considérant que lorsque l'Église où lesdites prières doivent être faites, n'est pas éloignée des prisons et du lieu des exécutions,

un plus grand nombre de fidèles accourent aux pieds des autels pour fléchir le Seigneur en faveur des criminels qui vont comparaître au tribunal de la justice divine ;

Considérant que l'Eglise paroissiale de Saint-Exupère est la plus voisine des prisons et du lieu des exécutions ;

Attendu que M. DOUARRE , Curé de Saint-Exupère , auquel nous avons demandé son avis , nous a répondu , par sa lettre du 17 de ce mois , qu'il ne trouve aucun inconvénient et qu'il consent volontiers à ce que les prières pour les patiens soient faites à l'avenir dans son Eglise ,

Nous avons ORDONNÉ et ORDONNONS :

Les prières qu'on est dans l'usage de faire pour les patiens pendant qu'ils sont conduits à l'échafaud , seront faites à l'avenir dans l'Eglise paroissiale de Saint-Exupère.

Donné à Toulouse , sous le seing de notre Vicaire général , le 18 mai 1832.

ORTRIC , *Vicaire général.*

Par Mandement :

CABROL , *Sec. gén. , Chan. hon.*

AVERTISSEMENT.

L'ESPRIT de la Religion chrétienne est un esprit de charité. Sans cette vertu, en vain on se dirait chrétien. Elle ne se borne pas au petit nombre de nos parens, de nos amis ; elle embrasse généralement tous les hommes, même nos ennemis : *Faites du bien à ceux qui vous haïssent, dit Jésus-Christ ; priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient* (1). Personne n'est exclu de cette règle. Quelque désir que nous ayons de voir la justice humaine exercer ses rigueurs contre les scélérats, il est toujours pénible de voir couler le sang de nos semblables. L'Eglise n'est pas seulement touchée de cette compassion naturelle ; elle voit déjà ces malheureux entre les mains du Dieu de toute justice ; elle ne désire pas tant de les pré-

(1) *Matth. chap. V. v. 44.*

server de la mort corporelle, que de les sauver des supplices de l'enfer. C'est dans cette vue qu'elle assemble ses enfans aux pieds des autels, qu'elle cherche à ranimer leur charité et leur compassion pour leurs frères qui vont paraître devant le redoutable Tribunal de la Justice divine, où elle voudrait leur faire trouver grâce et miséricorde. Tels sont les sentimens qui doivent porter les Chrétiens à courir avec empressement à cette touchante cérémonie, à faire, avec effusion de cœur, l'amende honorable suivante, avec les prières qui l'accompagnent, et à s'écrier : *O Seigneur, ne leur imputez pas ce péché* (1).

(1) *Act. des Ap. ch. VII. v. 59.*

PRIERES.

Psautre MISERERE MEÛ, DEUS, etc.

PANGE, LINGUA..... TANTUM ERGO, etc.

VERSETS.

ÿ. *Filii tui sicut novellæ olivarum,*

R. *In circuitu mensæ tuæ.*

ÿ. *Ora pro nobis, sancta Dei genitrix,*

R. *Ut digni efficiamur promissionibus Christi.*

ÿ. *Domine, non secundum peccata nostra facias nobis;*

R. *Neque secundum iniquitates nostras retribuas nobis.*

ÿ. *Domine, exaudi orationem meam;*

R. *Et clamor meus ad te veniat.*

ÿ. *Dominus vobiscum,*

R. *Et cum spiritu tuo.*

ÿ. Vos enfans sont comme de jeunes plants d'oliviers,

R. Autour de votre table.

ÿ. Priez pour nous, sainte Mère de Dieu.

R. Afin que nous soyons rendus dignes des promesses de J.C.

ÿ. Seigneur, ne nous traitez pas selon nos péchés;

R. Et ne nous punissez pas comme nos iniquités le méritent.

ÿ. Seigneur, exaucez ma prière;

R. Et que mes cris montent jusqu'à vous.

ÿ. Que le Seigneur soit avec vous,

R. Et avec votre esprit.

OREMUS.

DEUS, qui nobis sub Sacramento mirabili, Passionis tuæ memoriam reliquisti, tribue, quæsumus, ita nos Corporis et Sanguinis tui sacra mysteria venerari, ut redemptionis tuæ fructum in nobis iugiter sentiamus.

INTERVENIAT pro nobis, quæsumus, Domine Jesu Christe, apud tuam sanctam clementiam, nunc et in hora mortis nostræ, piïssima Virgo Maria mater tua, cujus sacratissimam animam in hora benedictæ Passionis tuæ doloris gladius pertransivit, et in glo-

PRIONS.

O Dieu, qui dans cet admirable Sacrement nous avez laissé la mémoire de votre Passion, faites-nous la grâce de révéler de telle sorte les sacrés mystères de votre Corps et de votre Sang, que nous sentions en nous les fruits de la Rédemption que vous nous avez méritée.

SEIGNEUR Jésus-Christ, nous vous supplions que la Vierge Marie votre mère, dont l'âme sainte fut percée de douleur au temps de votre mort, et comblée d'une grande joie au jour de votre glorieuse Résurrection, nous aide par son intercession auprès de votre

riosissimâ Resurrectione tuâ ingens gaudium lætificavit.

infinie miséricorde ,
maintenant et à l'heure de notre mort.

INEFFABILEM nobis , Domine , misericordiam tuam clementer ostende , ut simul nos et à peccatis omnibus exuas , et à pœnis quas pro his meremur eripias : Per Christum.

FAITES paraître sur nous , Seigneur , les effets de votre ineffable miséricorde , afin que vous nous délivriez de nos péchés et des peines qu'ils nous ont méritées : Par Jésus-Christ , etc.

AMENDE HONORABLE

POUR LES SUPPLICIÉS.

QU'EST-CE que l'homme , Seigneur , lorsqu'il vous abandonne ? Plus nous faisons la triste épreuve de notre faiblesse , plus nous en sommes profondément pénétrés , et plus , ô mon Dieu , nous nous plaisons à l'exposer à vos yeux. Y a-t-il en effet

rien de plus propre à toucher votre cœur , à émouvoir votre compassion, et à attirer sur nous vos miséricordes, que l'humble aveu que nous en faisons ? Vous connaissez avec quelle facilité nous nous laissons entraîner par le poids de cette concupiscence, triste héritage de notre premier père. Nous venons ici nous en humilier, en gémir, et réclamer votre secours. Pour peu que vous détourniez vos regards de dessus nous, pour peu que vous nous abandonniez à nous-mêmes, nous devenons bientôt la victime infortunée de nos passions. Notre cœur une fois séduit par l'amour du plaisir, et agité par l'envie de satisfaire ses désirs déréglés, n'est plus qu'une mer irritée, qui ne respecte aucune barrière. De quels crimes, de quels égaremens ne devenons-nous pas alors capables !

O Dieu plein de bonté, toujours disposé à pardonner à un cœur contrit et humilié, daignez agréer l'amende honorable

que nous venons faire aux pieds de vos autels pour tous les crimes qui ont été commis depuis la désobéissance du premier homme, depuis le crime dont Caïn se rendit coupable contre son frère Abel, jusqu'à celui sur lequel nous pleurons en ce moment. O bon Jésus, notre adorable Sauveur et notre refuge, qui avez lavé le monde dans votre sang, et qui peu content de vous être offert comme victime en expiation de nos péchés, venez encore dans nos Temples, et vous montrez sur vos autels pour exciter notre confiance, recevoir nos vœux et nos prières, nous vous supplions de présenter à cette heure, à votre Père, les cicatrices dont votre corps est couvert. Parlez en notre faveur; que vos mérites lui fassent agréer les désirs de notre cœur et l'hommage de notre repentir. Marquez-nous de votre sang précieux, afin que nous trouvions grâce devant lui.

(*) O divin médiateur entre Dieu et les hommes, nous réclamons votre médiation particulièrement pour celui (celle) qui est conduit (conduite) à l'échafaud. Que votre humiliante incarnation dans le sein d'une créature, votre naissance, votre douloureuse circoncision; que votre fuite en Égypte et votre vie cachée; que votre baptême, votre jeûne, vos travaux, vos fatigues; que vos larmes, votre passion, vos plaies, votre sang, votre mort; que tout en vous, ô bon Jésus, parle en faveur de ce (cette) coupable. Reconnaissez en lui (elle) l'ouvrage de vos mains, le prix du sacrifice que vous avez offert sur la croix. Sauvez son âme des portes de l'enfer; que le Démon ne se réjouisse pas de sa perte : arrachez-lui cette proie qu'il croit déjà tenir dans ses mains. Souvenez-vous de ce serment que vous avez fait par votre Prophète : *Je jure par moi-même,*

(*) Lorsqu'il y aura plusieurs condamnés, ce qui suit se dira au pluriel.

avez-vous dit , *que je ne veux pas la mort de l'impie , mais qu'il se convertisse* (1). Et encore : *En quelque jour que l'impie se convertisse , son impiété ne lui nuira point.* Que l'acceptation que ce (cette) coupable fait de l'arrêt porté contre lui (elle), que la douleur qu'il (qu'elle) témoigne de ses égaremens , lui en obtienne le pardon. Si son cœur est encore endurci ; amollissez-le par la force et l'onction de votre grâce ; qu'il (qu'elle) se livre à la douleur la plus amère de vous avoir offensé , afin qu'après avoir subi les rigueurs de la justice humaine , il (elle) éprouve combien vous êtes bon et miséricordieux.

Ainsi soit-il.

On donne ensuite la bénédiction du très-Saint Sacrement.

Nota. On fait une quête pour [faire dire des Messes pour le repos des âmes de ceux qui ont été suppliciés , et qui sont morts dans les sentimens de la Religion catholique.

(1) *Ezéch. XXXIII. 11-12.*

avec vous en, que je ne pourrais le faire
 de l'impie, mais qu'il se convertisse (1).
 Et encore : Un qu'on pour par l'impie
 se convertisse, son impie ne lui faire
 point. Que l'acceptation que ce (celle)
 impossible fait de l'arrêt point contre lui
 (elle), que la douleur qu'il (qu'elle) in-
 voque de ses égarer, lui en obtienne
 la pardon. Si son cœur est encore endurci ;
 amollissez-le par la force et l'unction de
 votre grâce ; qu'il (qu'elle) se livre à la
 douleur la plus amère de vous avoir of-
 fensé, afin qu'après avoir subi les rigueurs
 de la justice humaine, il (elle) éprouve
 combien vous êtes bon et miséricordieux.
 Ainsi soit-il.

On donne ensuite la bénédiction de
 très-saint Sacrement.

Note. On fait une prière pour faire des
 prières pour le repos des âmes de ceux qui ont été
 suppliciés, et qui sont morts dans les sentimens
 de la Religion catholique.

